**“A LA POINTE-ENVIRONNEMENT”**

# ASSOCIATION DES RIVERAINS DES HESPERIDES ET DU MOURRE ROUGE

29 Avenue des Hespérides - 06 400 CANNES

Cannes le 13 mai 2015

**Objet : La Pointe Croisette en voie de sanctuarisation.**

C’est une bonne nouvelle annoncée par une lettre de notre Maire David LISNARD adressée, le12 avril, à Mme Sonia KALFON adhérente de notre association.

Après une alerte et l‘inquiétude venu d’un projet de construction sur trois parcelles de terrain situées entre les rues du Mourre Rouge et Saint Ferréol à la hauteur du n°42 boulevard Eugène GAZAGNAIRE

Nous avions pris rendez vous, avec Mr l’Adjoint à l’Urbanisme, le 05 février dernier afin de clarifier cette éventualité.

Une demande de permis de construire avait été déposée en mairie, elle était en cours d’instruction et il ressortait de notre entretien que les intérêts privés ne pouvaient pas être négligés au seul profit des demandes de quelques riverains.

Devant cette position un tantinet équivoque, l’association et un collectif de riverains directement concerné par ce projet décidaient d’organiser la défense de leur quartier.

L’étude du PLU de 2014 nous rappelait qu’un COS de 0,7 était en vigueur sur la zone concernée juste avant l’application de la loi ALUR et de ses conséquences sur les droits illimités à construire, sauf opposition du 1er Magistrat de la commune.

Par ailleurs, le document graphique montrait qu’un seul arbre remarquable avait été relevé, alors que sur les parcelles constitutives de ce terrain grevées d’un espace végétalisé d’une largeur de 30 mètres de nombreux arbres de hautes tiges étaient remarquablement bien plantés.

Dès lors, nous pouvions légitimement penser qu’il s’agissait, d’oublis ou d’erreurs matérielles commises sur ce document, ce qui motivait un constat d’huissier (copie ci-jointe) et une première pétition de 134 signatures adressés par les riverains à la mairie de Cannes, demandant notamment, la révision de la zone U.D. h. lors du prochain P.L.U.

Toutefois, considérant les réalités de la situation, Monsieur le Maire de Cannes a décidé un sursis à statuer sur cette demande afin de « sanctuariser » notre Pointe Croisette.

En s’opposant à ce permis de construire il répond favorablement à nos attentes et nous nous réjouissons de sa décision car elle est parfaitement dans l’esprit de ses engagements :

“*pour préserver notre environnement, notre patrimoine naturel et renforcer la qualité du cadre de vie des habitants de la Pointe Croisette“.*

Certes nous devons rester vigilant, cependant au nom des adhérents de notre association et des riverains de la Pointe Croisette nous remercions sincèrement Monsieur le Maire, pour sa volonté de préserver le caractère originalement naturel de notre quartier.

Le Trésorier Le secrétaire Le Président.

Pièces jointes. : La lettre de notre Maire David.LISNARD

Constat d’huissier du 1er avril 2015.

## A LA POINTE-ENVIRONNEMENT Tel : 06 32 68 91 98. @mail alapointe06@yahoo.fr

Loi 1901 Agrément Grasse 006 101 85 49. CCP n° 1493432K 029 Marseill